

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/107

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 15 : PRISE EN CHARGE DE DIVERS TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2020/2021

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire, qui rappelle les conditions requises pour une prise en charge financière de la ville : avis du conseil d'école, projet pédagogique et accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide la prise en charge financière au titre de l'année scolaire 2020/2021 de divers transports scolaires spécifiques (échanges linguistiques, musée, spectacles au complexe sportif et culturel,...) dans la limite d'un crédit global de 6.800,00 € sachant que les transports habituels (bibliothèque, gymnases, piscine) ne sont pas concernés par cette enveloppe,
- décide de répartir cette enveloppe par école en fonction de l'effectif indiqué à la rentrée scolaire de septembre 2020,
- prend acte que cette formule permet à chaque école de gérer ses déplacements sans aucune intervention communale dans la limite des crédits ouverts et dans le respect des règles fixées par la commune,
- prend acte que pour l'année scolaire 2020/2021, les dotations accordées sont les suivantes :

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021				
Ecole	Nb élèves (déclaré par les directeurs)	Dotation /élève	Dotation/année scolaire/école	Dotation forfaitaire/école (arrondie)
Groupe scol.R.Schuman	246	15,30 €	3.763,80 €	3.800,00 €
Elémentaire Rech	47	15,30 €	719,10 €	750,00 €
Maternelle Centre	94	15,30 €	1.438,20 €	1.450,00 €
Maternelle Bellevue	30	15,30 €	459,00 €	500,00 €
Maternelle Rech	17	15,30 €	260,10 €	300,00 €
TOTAUX	434		6.640,20 €	6.800,00 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ